



École Élémentaire
115 rue des écoles
38090 ROCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE **Jeudi 21 octobre 2021**

Présents :

Enseignants : Mmes Veyret, Thévenon, Laude, De Araujo, Houtin et M Houtin

Parents : Mmes Isseman, Mélé, Mercandino, Frassa et M Budna

Mairie : Mmes Chardon et Delhaie

Les secrétaires de séance seront Mme Frassa pour les parents et Mme Houtin pour les enseignants. Une mise en commun se fera le plus rapidement possible pour diffusion.
La séance est ouverte à 18 h 00.

Effectifs et répartition à la rentrée 2021 :

139 enfants cette année (136 à la rentrée 2020).

La répartition est la suivante :

23 CP - Mme Veyret , 20 CP-CE1 (7 + 13)- Mme Thévenon , 23 CE1-CE2 (12 + 11) - Mme Laude,
23 CE2-CM1 (16 + 7) - Mme De Araujo, 25 CM1-CM2 (10 + 15) - Mme Houtin et 25 CM1-CM2 (10 + 15) - M Houtin /
Mme Floret

Une nouvelle élève de CE2 doit arriver après les vacances de Toussaint.

Moyenne : 23,3 / 6 classes

Règlement intérieur de l'école :

Pas de modification proposée. Le règlement est adopté à l'unanimité, ainsi que son avenant Covid 19.

Activités pédagogiques complémentaires (APC) : organisation pour l'année :

- 2 jours par semaine de 16 h 30 à 17 h 15 soit 1h30 par semaine : le lundi ou le mardi, et le jeudi.
- L'accent est mis sur les compétences fondamentales en français et en mathématiques.
- 36 heures devant les élèves sur l'année.
- Les enfants qui vont aux APC puis à la garderie sont pris en charge par une personne de la mairie qui vient les chercher à l'école.

Activité Piscine :

Le créneau retenu est le jeudi après-midi (14 h 40 à 15 h 20 dans l'eau), du 3 janvier au 15 avril à la piscine de St Bonnet à Villefontaine pour les niveaux de CP et CE1, soit 55 enfants.

Il y a actuellement plusieurs parents agréés ; un planning organisera le roulement des parents accompagnateurs .
L'objectif de ces séances est l'obtention du pallier 1 du savoir-nager qui est obtenu par la majorité des enfants dès le CP.
Le protocole sanitaire mis en place par la CAPI dans les piscines est renforcé et adapté pour l'accueil des enfants dans le cadre scolaire. Une information aux parents sera faite avant le début de la session piscine.

Projets et activités prévues cette année :

- Projet artistique de l'année :

Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de mener un projet percussions.

Les élèves de toutes les classes travailleront avec un intervenant agréé chaque semaine, de janvier à avril, soit 12 séances par classe.

Ce travail doit déboucher sur un spectacle en plein air, ce qui limite les contraintes sanitaires. Une captation vidéo du spectacle doit être réalisée par des professionnels et mise à disposition des parents sur un site sécurisé. La date du spectacle n'est pas encore prévue. Les séances auront lieu le mardi. Quatre classes passeront le matin et deux l'après-midi.

Un spectacle de lancement du projet sera offert aux enfants, dans la salle des fêtes, sur le temps scolaire.

Ce projet est financé en grande partie par le Sou des écoles, la Mairie a accepté d'allouer au Sou des écoles une subvention exceptionnelle de 2000 € (coût global du projet : 8300 €).

- Toutes les autres activités sportives (courseton et olympiades) restent en suspens, en fonction des contraintes sanitaires du moment.

Exercices de mise à l'abri et d'évacuation incendie : 2 exercices d'évacuation incendie et 2 exercices de mise à l'abri dans le cadre du PPMS doivent être faits au cours de l'année.

Un exercice attentat-intrusion a eu lieu le 11 octobre, selon un scénario établi. Cet exercice a permis de tester le système d'alarme dédié (signaux lumineux dans toutes les salles utilisées par les classes, que tout enseignant peut déclencher grâce à un médaillon) . La réaction des enseignants et des enfants à la situation d'exercice a été tout à fait adaptée, les signaux lumineux ont été vus par toutes les classes.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 14 octobre, sans problème à signaler.

Un exercice concernant les risques technologiques ou climatiques, et un exercice d'évacuation incendie seront conduits plus tard dans l'année scolaire.

Le Plan vigipirate : Il est au niveau le plus haut, donc fermeture de toutes les issues de l'école.

Il est demandé aux parents d'être extrêmement vigilants sur tout ce qui pourrait être suspect aux abords de l'école et d'éviter tout regroupement de personnes devant celle-ci. La gendarmerie et la police municipale effectuent régulièrement des rondes autour de l'école.

Questions des parents aux enseignants :

Séparation des classes maintenue en récréation et pendant la pause méridienne.

Bien que le protocole sanitaire soit passé au niveau 1, nous devons maintenir cette séparation jusqu'aux vacances de Toussaint (voir FAQ sur le site du Ministère). Nous espérons pouvoir lever cette séparation à la rentrée si le niveau 1 est maintenu, mais nous garderons l'organisation actuelle (3 classes à la fois) pour les récréations.

Des parents demandent plus de sorties scolaires.

Les sorties scolaires sont organisées au libre choix des enseignants, en fonction de leur projet pédagogique. Le financement de ces sorties reste aussi un problème (coût très important du transport) ; le choix de l'équipe d'enseignants est actuellement de favoriser des projets artistiques avec intervenant, qui nécessitent l'intégralité du budget alloué par le Sou des écoles.

Carnaval à l'école.

Son organisation à l'école ne présente pas, dans la forme envisagée, d'intérêt pédagogique. Les enseignants ne souhaitent pas que les enfants viennent déguisés le jour du Carnaval car cela perturbe le travail scolaire, particulièrement dans les petites classes .

Le Sou des écoles organise cette activité festive en dehors des horaires scolaires.

Evaluations nationales.

Ces évaluations concernent les enfants de CP et CE1. Pour les CP, une 2ème session aura lieu en janvier. Les résultats ont été communiqués aux familles en version papier. Les parents des enfants avec des besoins ont été reçus par les enseignantes.

Les exercices étant chronométrés, il faut prendre les résultats avec de la distance.

Jeux de cour.

Des ballons de basket et des ballons en mousse pour le terrain du fond de la cour sont à disposition des enfants pendant les récréations. Des marelles sont tracées sur le sol.

Les enfants peuvent apporter les jeux qu'ils souhaitent (hors jeux électroniques) dès lors qu'ils ne sont pas dangereux et n'entraînent pas de conflits (échanges de cartes, par exemple).

Téléphone pour les classes du bas.

Il n'y a pas de téléphone pour les classe du bas de l'école car cela n'est pas nécessaire. Il est rappelé que les enfants présentant des symptômes le matin avant d'aller à l'école doivent être gardés par leurs parents ; les enseignants ne peuvent pas passer de temps à appeler les parents d'enfants arrivés malades à l'école. Il est aussi demandé aux parents de venir chercher un enfant malade dans les plus brefs délais.

Harcèlement scolaire.

Lorsqu'une situation de harcèlement scolaire est suspectée, les parents doivent contacter le directeur de l'école pour évoquer la situation. Un numéro national existe aussi : le 3020. Un protocole de traitement des situations de harcèlement peut alors être activé et des solutions éventuelles sont mises en place en concertation entre l'équipe enseignante (et l'équipe périscolaire le cas échéant), et les parents concernés.

Dans la perspective de l'entrée au collège pour les CM2, il est rappelé aux parents d'être très vigilants sur l'utilisation des réseaux sociaux et des jeux en ligne qui sont les vecteurs privilégiés de harcèlement.

Il est très important que les enfants ne restent pas en souffrance et parlent à un adulte de la communauté éducative.

Questions des parents à la Mairie :

Fonctionnement de la pause méridienne.

Le planning des activités va reprendre et sera communiqué aux familles. Mme Laude, qui arrive d'une autre école, précise que le temps de la pause méridienne et du périscolaire est particulièrement bien organisé.

Cantine : Il y a eu un changement de traiteur. Les quantités sont proposées par les diététiciennes, mais le traiteur veillera à les augmenter un peu.

Des interventions pour sensibiliser les enfants sur certains sujets comme le recyclage alimentaire seront proposées.

Il y a deux services, à 12h00 et 13h00. Un roulement des classes est organisé sur ces deux services.

Il y aura une réunion d'information sur le traiteur le 30/11/2021.

Port du masque pendant le transport scolaire.

Le port du masque n'est pas obligatoire jusqu'à 12 ans dans les transports scolaires ; il reste conseillé pour les enfants de 6 à 11 ans.

Sécurité aux abords de l'école : rôle de la police municipale.

Le rôle de la police municipale est la surveillance de l'utilisation du parking et du comportement de certains parents : prise de sens interdit, non respect des stationnements. Après un temps d'avertissements, il y a eu des verbalisations. Il est à noter que lorsque les policiers municipaux sont présents, il y a quand même un changement de comportement de certains parents...

Possibilité de mettre le programme d'activités périscolaires sur le site Parents service.

A priori, pas de problème, sinon ce programme d'activités est disponible sur le site de la Mairie.

Prochains Conseils d'école :

Jeudi 10/02/2022 et jeudi 02/06/2022, à 18 h 00.

La séance est levée à 19 h 30.